

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SUJET DU COMMUNIQUÉ

Cahors, le 9 avril 2020

#### **Une dérogation accordée au marché de Cahors**

**Conformément aux annonces du Premier ministre du 23 mars, les marchés couverts et de plein air du département sont fermés.**

Néanmoins, dans des cas exceptionnels, il est permis au préfet, sur avis du maire, de déroger à cette interdiction, sous réserve du respect strict des règles de distanciation sociale.

Après examen de la demande de dérogation à la fermeture du marché de Cahors, le préfet du Lot a permis la réouverture du marché dans une configuration nouvelle spécialement adaptée à l'état d'urgence sanitaire.

Le marché est réparti sur trois jours ; chaque jour est limité à 10 étaliers ; et il se tiendra sur la place de l'Hôtel de ville, sur la rue Joffre ainsi que sur la place Chapou.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**